



Site Natura 2000 des vallées de la Saye et du Meudon

- FR7200689 -

Comité de pilotage n°1

Libourne – 15 décembre 2016



Ordre du jour

- Rappel sur Natura 2000
- Historique du site
- Enjeux et objectifs
- Périmètre
- Les différents outils Natura 2000
- Prévisionnel des actions



Natura 2000

- **Europe**

Un réseau de sites naturels d'intérêt européen désigné pour préserver :

- des milieux naturels (habitats)
- des espèces (faune et flore)

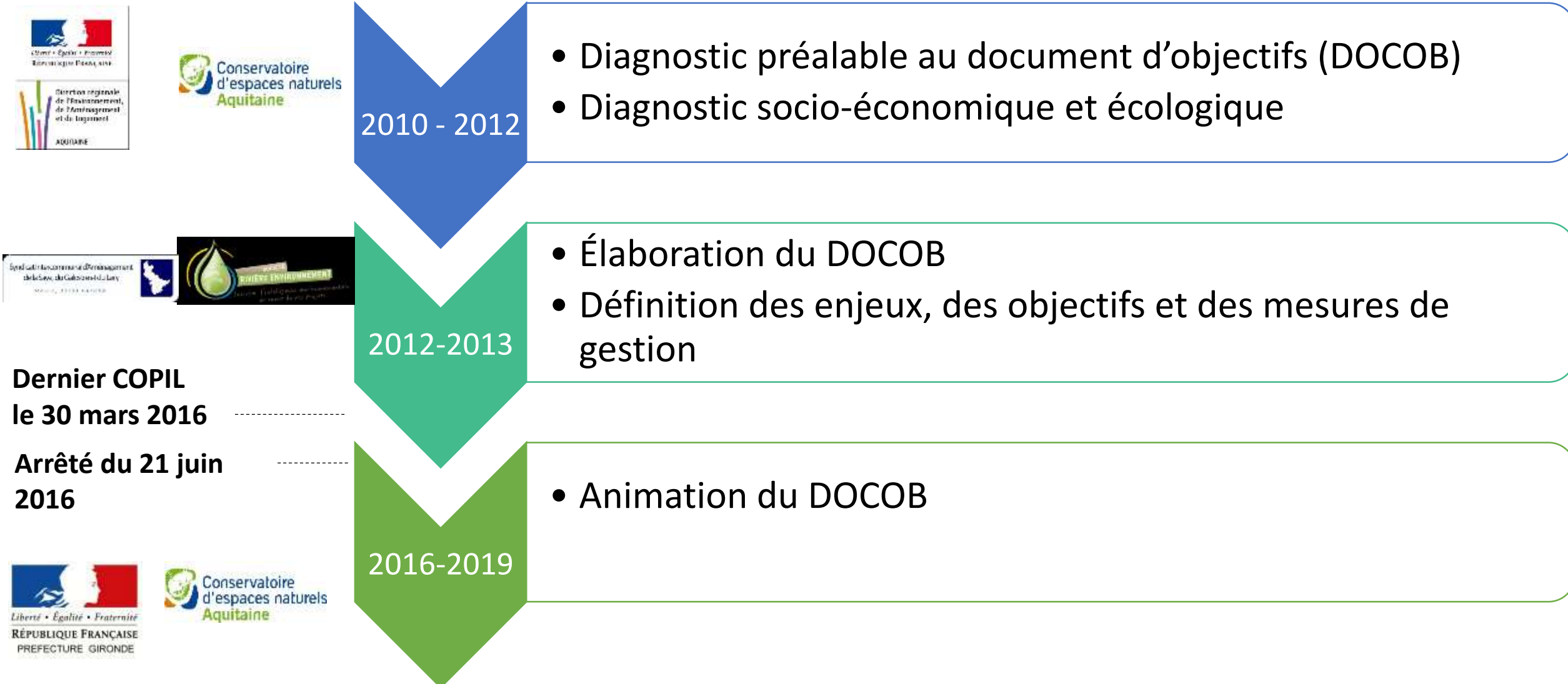
Concilier la biodiversité et les activités humaines

- **En France**

- Articles L. 414-1 à L. 414-7
- Articles R. 414-1 à R. 414-29

Gestion concertée d'un patrimoine commun par tous les acteurs locaux

Bref historique concernant le site



Rappel des enjeux

- **13 habitats naturels dont 3 à enjeux majeurs**

- Les forêts alluviales, les landes humides atlantiques et les tourbières hautes actives



- **17 espèces dont 3 à enjeux majeurs**

- La Rosalie des Alpes, le Fadet des laïches et le Vison d'Europe



© Photo Archives Guillaume Bonnaud

Rappel des objectifs

- **Les objectifs**

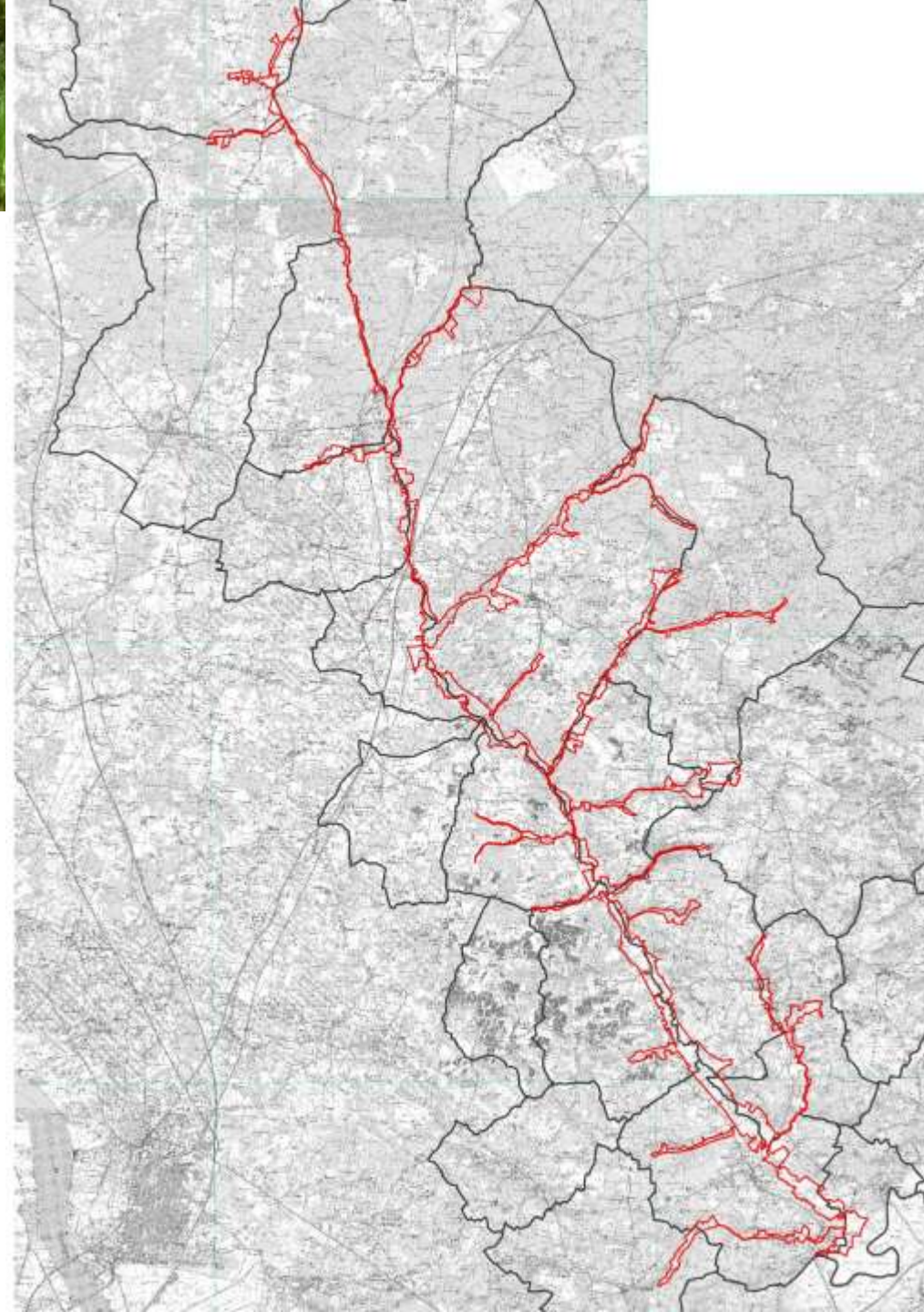
1. Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace
2. Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats dégradés
3. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site
4. Améliorer les connaissances écologiques et évaluer les actions du DOCOB

Au total, **ce sont 22 actions ciblées**

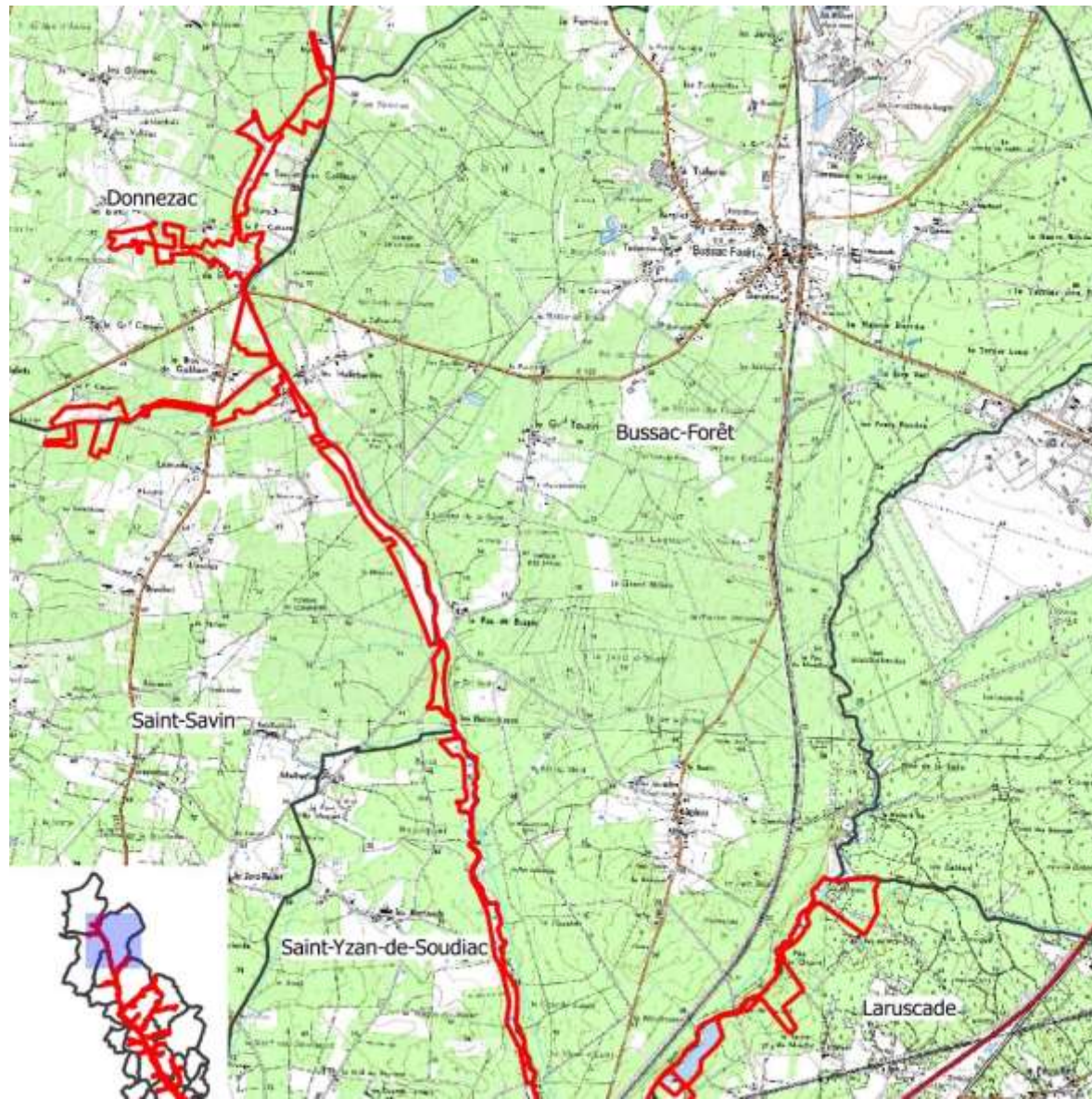


Périmètre

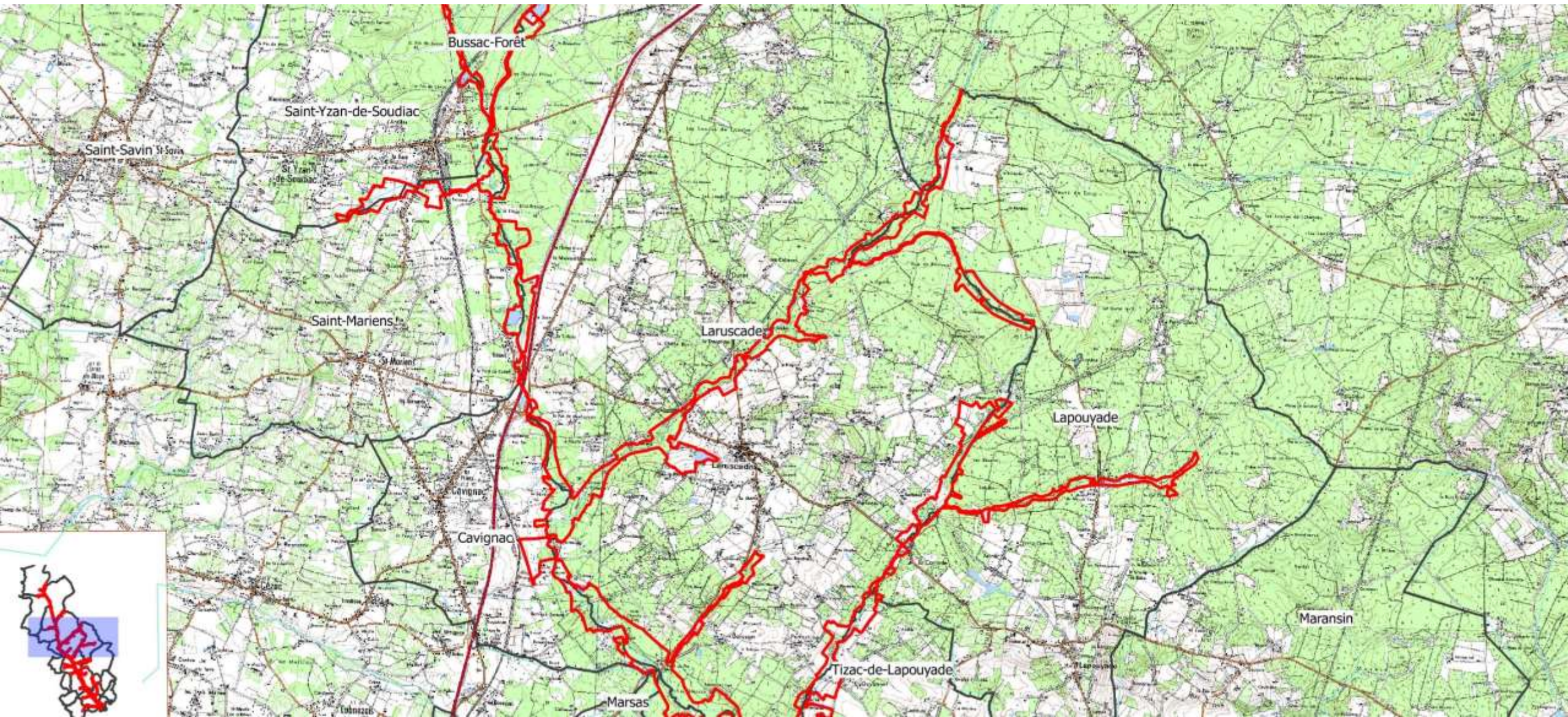
- 16 communes
- 3 communautés de communes
- 1378,55 ha



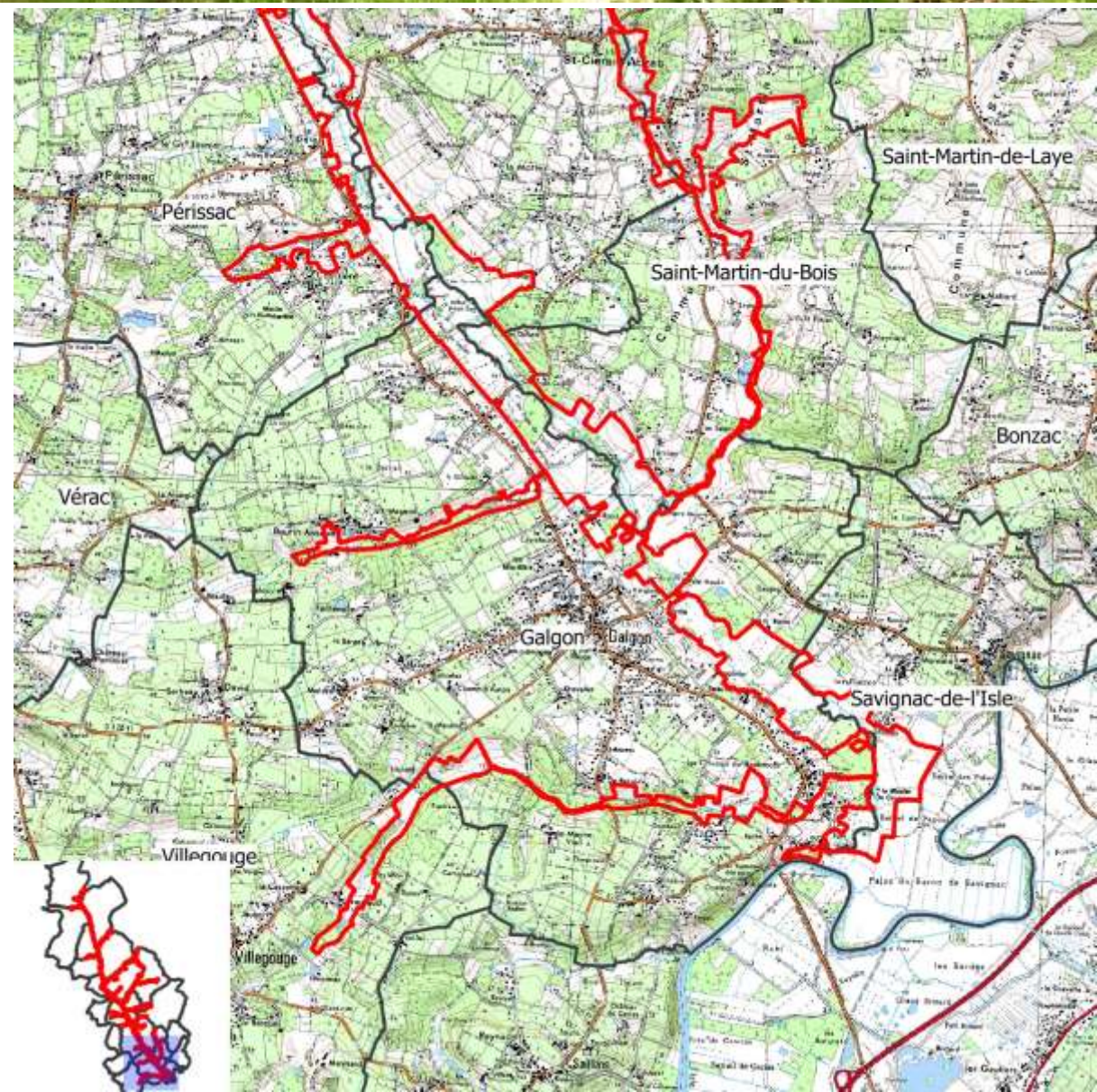
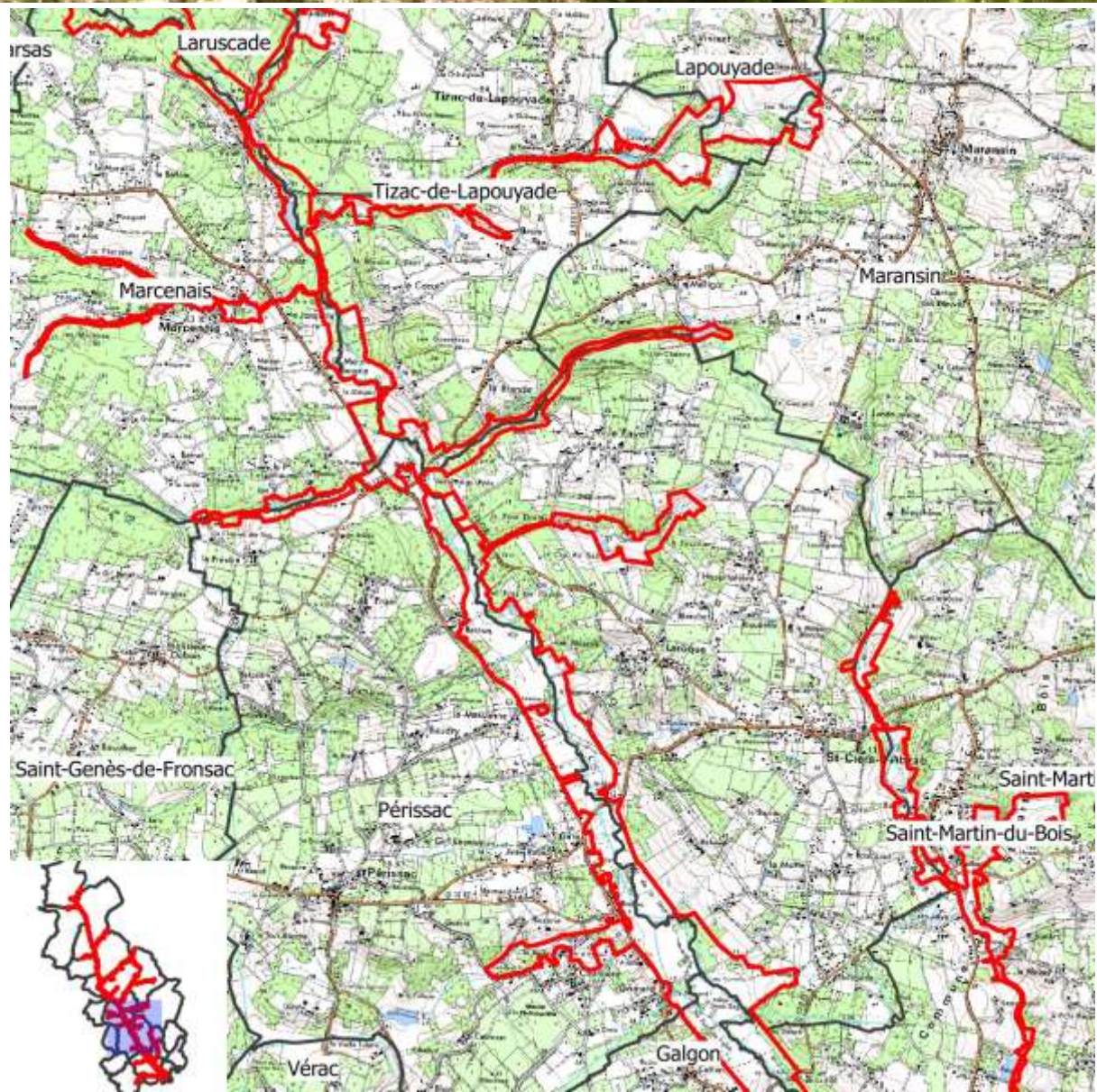
Périmètre



Périmètre



Périmètre



Rôle de l'animateur

- **Mission principale** : mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) et relais entre les acteurs locaux et les services de l'Etat
 - Communiquer, sensibiliser et informer sur Natura 2000
 - Mettre en œuvre les actions contractuelles avec les gestionnaires et les propriétaires volontaires
 - Assister le dispositif des évaluations des incidences
 - Assurer la transversalité avec les programmes du territoire
 - Suivre les actions du DOCOB



Les outils : la Charte



Tome 3 - Charte

		Par milieux	Par usages
Personnes concernées	Propriétaires (privés et publics) et gestionnaires		
Objectifs	Faire perdurer les bonnes pratiques de gestion déjà engagées Contenu : engagements et recommandations par milieux et/ou par usages	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux forestiers - Formations arborées hors forêts - Formations herbeuses - Milieux ouverts humides - Milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des ouvrages hydrauliques - Collectivités locales - Chasse et régulation des espèces nuisibles - Pêche
Durée	5 ans		
Indemnisation	-		
Avantages fiscaux	Exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti / garantie de gestion durable des forêts		

Les outils : Contrats Natura 2000 (non agricole et non forestier)

Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	06/14 Contrat Natura 2000
Outils de mise en œuvre	
Contrat Natura 2000 Action A32303R : Gestion pastorale dans le cadre d'un projet de génie écologique Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent s'engager dans une MAEI) mais ils peuvent être prestataires.	
Objectif stratégique	
<ol style="list-style-type: none"> Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace. Raconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 	
Objectif(s) opérationnel(s)	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces existants ✓ Maintenir et encourager les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité ✓ Restaurer les habitats ouverts dont l'entretien n'est plus assuré ✓ Encourager la réalisation d'entretien en période non perturbante pour les espèces 	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prairies à Molène sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (641E) ✓ Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) ✓ Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (643D) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadré des marais (1060) • Fadet des lèches (1071) • Damier de la Succise (1065) • Agrion de mercurie (1044) • Chiroptères
Surface concernée	
Les milieux ouverts pouvant être entretenus par pâturage sont :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fourrés : 25,83 ha ✓ Mégaphorbiaies : 8,2 ha ✓ Prairies hygrophiles : 168,6 ha ✓ Prairies mésophiles : 134,9 ha ✓ Prairies sèches : 0,6 ha 	
Soit un total de 538 hectares éligibles. Les milieux en cours de fermeture et les fourrés seront concernés en priorité.	
Description de l'action et engagements	
<p>Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture des milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit également d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p> <p>Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.</p>	
<p>16 DOOR FR/20059 - Vallées de la Saye et du Meuzon -- Tome 2 - 2013 <small>Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galand et du Lary Assistant au maître d'ouvrage : SARL Bioère Environnement.</small></p>	

Personnes concernées

Propriétaires (privés et publics) et gestionnaires

Objectifs

Mettre en œuvre les mesures de gestion non productives sur les parcelles (travaux uniques et gestion d'entretien)

Durée

5 ans

Indemnisation

Financement des coûts pour la mise en œuvre des mesures de gestion

Avantages fiscaux

Exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti



Exemples de mesure contractuelle :

- Entretien des milieux ouverts par fauche / par pâturage
- Restauration des milieux enfrichés par débroussaillage
- Gestion douce des mares, plans d'eau et de leurs abords
- Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique

Les outils : Contrats Natura 2000 (forestier)

Conversion des plantations de pins en forêts mélangées après coupe rase	CE à l'échelle Contrat Natura 2000 forestier
Outils de mise en œuvre	
Action F22704 - Charrier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des érables - contexte non productif ou non.	
Objectifs stratégiques	
<ol style="list-style-type: none"> Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace. Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 	
Objectif(s) opérationnel(s)	
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et encourager les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité Favoriser une gestion des boisements favorables à la biodiversité Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique Encourager la réalisation des entretiens en période non perturbante pour les espèces Lutter contre la régression du Vison d'Europe 	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	
<ul style="list-style-type: none"> Mégaphorbiaies hygrophiles d'outlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (6430) Forêts alluviales à <i>Aulne glutineux</i> et <i>Frisne commun</i> (91E0) Rivières des étages planitiaires à montagnards (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) 	<ul style="list-style-type: none"> Grand Capricorne (1088) Rosalie des Alpes (1087) Lamproie de Planer (1096) Lamproie marine (1095) Lamproie fluviale (1099) Chabot (1163) Touiston (1126) Anguille européenne Agriion de mercure (1044) Cordule à corps fin (1041) Chiroptères
<ul style="list-style-type: none"> Vison d'Europe (1356) Loutre d'Europe (1355) Lucane cerf-volant (1083) 	
Surface concernée	
Tous les boisements de bord de cours d'eau du site Natura 2000 peuvent être concernés par cette action. Les forêts de pin maritime (20 hectares) se situent essentiellement dans la partie amont du bassin versant.	
Description de l'action et engagements	
L'objectif est de réduire l'emprise de la pinède pure sur la forêt alluviale et de restaurer ainsi la continuité du corridor feuillu en favorisant la régénération de feuillus après l'exploitation des pins maritimes.	

Personnes concernées

Propriétaires et gestionnaires de parcelles forestières en PG ou PSG approuvé par le CRPF

Objectifs

Mettre en œuvre les mesures de gestion non productives sur les parcelles

Durée

5 ans

Compensation

Financement des coûts pour la mise en œuvre des mesures

Avantages fiscaux

Exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti / garantie de gestion durable des forêts

Exemples de mesure contractuelle :

- Préservation de milieux boisés sénescents
- Conversion des plantations de pins en forêts mélangées après coupe rase



Les outils : Contrats Natura 2000 (agricole) -> Mesures agro-environnementales et climatiques (MAE-C)

Personnes concernées	Exploitants agricoles (parcelles agricoles inscrites à la PAC)
Objectifs	Mettre en œuvre les mesures de gestion favorables à la conservation ou la restauration des milieux agricoles
Durée	5 ans
Indemnisation	Financement pour la mise en œuvre des mesures
Avantages fiscaux	Exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti

Enjeux défini par le DOCOB :

- Conserver ou restaurer le cas échéant, les milieux ouverts et d'améliorer l'intérêt écologique des prairies
- Réduire les pollutions diffuses



Évaluation des incidences Natura 2000

- **Information des porteurs de projet et gestionnaires sur la prise en compte de Natura 2000**
- **Application du régime d'évaluation d'incidence Natura 2000 pour les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions listées dans :**
 - Liste nationale (Art.R414-19 code de l'environnement)
 - Liste locale départementale (arrêté préfectoral 24 mai 2011)
 - Liste locale départementale complémentaire (arrêté préfectoral du 9 mars 2012) pour de nouvelles activités ne relevant d'aucun régime d'autorisation.

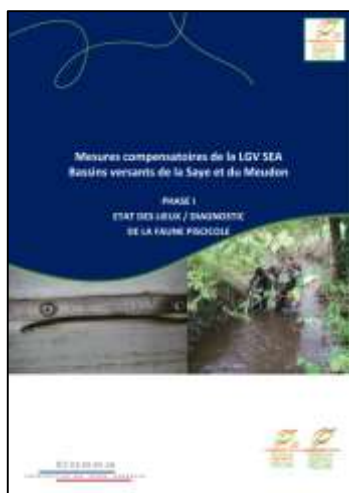
Actions non contractuelles



- **Accompagner des projets du territoire pour la bonne prise en compte des enjeux du DOCOB pour sa mise en œuvre**

- **Exemples de projets :**

- Plan d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SIA)
- Étude de la transparence des ouvrages hydrauliques (EPIDOR)
- Mesures compensatoires pour la faune piscicole (FDPG)
- Mesures compensatoires (CEN Aquitaine)



Prévisionnel année 2017

- **Communication**
 - Élaborer et diffuser des supports d'information (site web, plaquette, lettres d'information...) et organiser des réunions publiques d'information
- **Charte Natura 2000**
 - Recherche des adhérents potentiels, animation et promotion de la Charte Natura 2000
- **Contrats (non agricole)**
 - Recensement des contractants potentiels, rencontres sur le terrain
- **MAEC et PAEC**
 - Recensement des agriculteurs volontaires pour travailler sur les MAEC
 - Elaboration du PAEC
- **Rencontres avec les porteurs de projet** : les aider dans la prise en compte des enjeux et les guider dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000
- **Mise à jour du périmètre et du FSD**

Merci pour votre attention



Coordonnées de l'animatrice :

Amélie BERTOLINI

a.bertolini@cen-aquitaine.fr

05 56 57 67 73

5 allée Ronsard - 33320 Le Taillan-Médoc

www.cen-aquitaine.fr/natura2000/saye-meudon